

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : contact@ccsemur.fr

**BUDGET PRIMITIF OM/ENVIRONNEMENT 2022 :
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**

Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le budget annexe « OM / environnement » comprend les dépenses et recettes liées aux activités de collecte et de traitement des ordures ménagères, mais aussi le fonctionnement de la déchetterie communautaire et les actions de sensibilisation au tri et au recyclage. Le mode de financement en place sur le territoire de la Communauté de communes est la TEOM.

2 emprunts sont affectés sur ce budget annexe :

Emprunt CEpBFC	190 000 € / 3,4%. Fin en 2025
Emprunt Banque Populaire	70 000 € / 0,8%. Fin en janvier 2032

Au 31/12/2022, l'encours de ces 2 emprunts s'élèvera à 100 499,79 € (contre 120 483 € au 01/01/2022).

En section de fonctionnement, le budget primitif est équilibré à 702 822 €, soit une ouverture de crédit en hausse par rapport à 2021 (653 045 €).

Cette croissance est nécessaire pour :

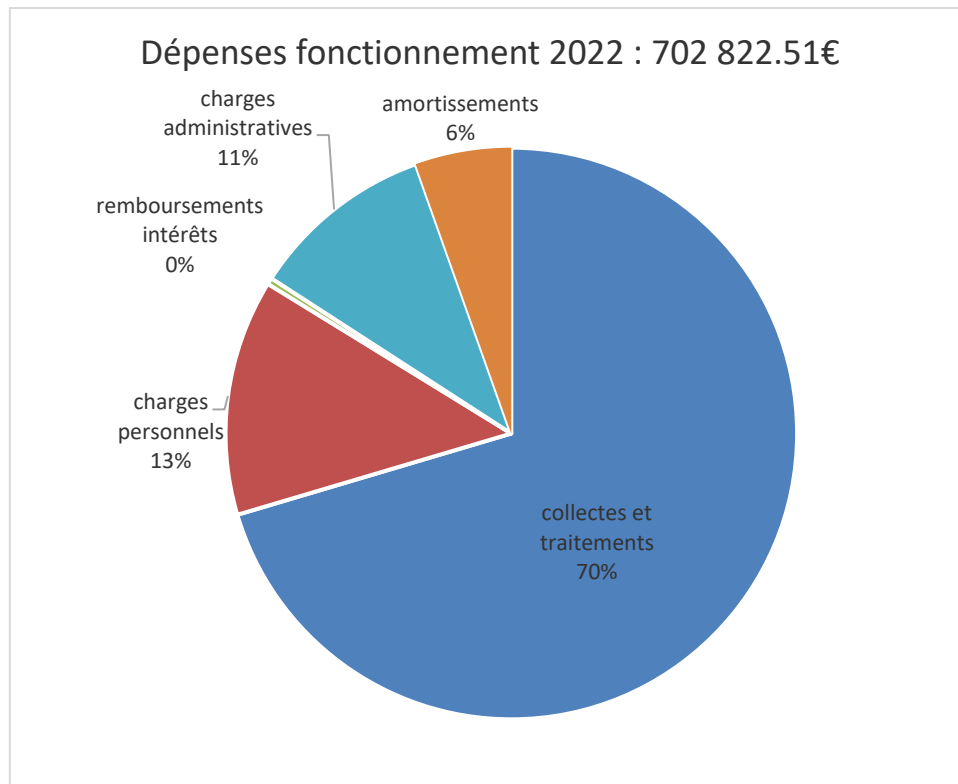
- absorber l'augmentation des coûts facturés par le SMEVOM pour le transport et le traitement des OM. Après +43 € par tonne en 2021, une nouvelle hausse de 4 € supplémentaire par tonne a été notifiée pour 2022.
- les coûts de la consultation pour les marchés de collecte des déchets (OM, collecte sélective, déchets déchetterie) : 10 000 €.
- Intégrer budgétairement la baisse des soutiens de valorisation de certaines collectes.
- Prendre en compte les évolutions des coûts des prestations de collecte imputées sur ce budget

A ce stade, il est difficile d'évaluer totalement les impacts des tarifs obtenus lors de la consultations organisée en 2021 pour les nouveaux marchés de collecte. Les effets de ces nouveaux marchés seront totalement connus à la fin de cette année 2022.

Si certaines dépenses vont baisser (collecte des OM notamment), d'autres vont fortement augmenter (celles des encombrants notamment). Afin de réduire au maximum les quantités collectées et traitées dans les postes les plus onéreux, la Communauté de communes a décidé de mettre en place de nouvelles collectes sélectives en déchetterie.

Par ailleurs, elle a décidé d'instaurer une redevance spéciale pour les dépôts des professionnels en déchetterie, afin qu'ils contribuent aux coûts de collecte et de traitement de leurs déchets.

2 agents titulaires sont rattachés à ce budget : 1 agent de maitrise (cat C – temps plein) et 1 agent technique (agent de cat C – temps plein).



Du côté des recettes, la TEOM, fortement augmentée en 2021, n'évoluera pas cette année (maintien du taux à 12%). Avec la forte revalorisation des bases 2022, son produit va toutefois augmenter. La revente des cartons directement par la Communauté de communes générera une nouvelle recette. Grâce aux hauts niveaux de valorisation de certaines matières recyclables, le SMEVOM maintient pour cette année un reversement à ses adhérents estimation d'une recette de 15 000 € environ).

En section d'investissement, pas d'investissement important prévu cette année.